



SAINT-POLYCARPE

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ qu'à la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe, le mardi 13 octobre 2026 à 19 h 30, le conseil statuera sur une demande de dérogation mineure et entendra tout intéressé relativement à cette demande.

QUE conformément aux dispositions des arrêtés ministériels, pris en vertu de la *Loi sur la santé publique* (RLRQ, c. S-2.2), la demande de dérogation mineure 2026-04 sera soumise à une procédure de consultation écrite **de minimum quinze (15) jours** à partir de la publication du présent avis.

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ, NATURE ET EFFET :

DEMANDE DE DÉROGATION 2026-04 : Cette demande vise à autoriser l'agrandissement du pondoir existant ainsi que la construction d'un nouveau pondoir sur le lot le lot 3 765 410 du cadastre du Québec (chemin Élie-Auclair) dont la norme de distance séparatrice en présence des vents directs et des vents dominants d'été est inférieure à la distance prescrite par les articles 14.3 et 14.4 du *Règlement de zonage n° 218-2025* :

- Distance prescrite – vent direct : 354,8 mètres
- Distance demandée pour le périmètre urbain (PU) : 161 mètres
- Distance prescrite – vent dominant : 600 mètres (habitations) et 900 mètres (périmètre urbain)
- Distance demandée pour les résidences touchées : entre 194 et 404 mètres
- Distance demandée pour le périmètre urbain : 161 mètres

La demande de dérogation mineure vise le lot 3 765 410 du cadastre du Québec. Les personnes intéressées peuvent participer à une procédure de consultation écrite en transmettant leurs questions et/ou commentaires par écrit :

Par écrit à l'adresse suivante :

Sandy Biron, Technicienne au greffe et gestion contractuelle
Municipalité de Saint-Polycarpe
1263, Chemin Élie-Auclair
Saint-Polycarpe (Québec) J0P 1X0

Par courriel à l'adresse suivante :

greffe@stpolycarpe.ca

DONNÉ à Saint-Polycarpe ce 15^e jour du mois de septembre de l'an deux mille vingt-six



Éric Lachapelle
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Éric Lachapelle, Directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Polycarpe, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 15 septembre 2026

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15 septembre 2026.



Éric Lachapelle
Directeur général et greffier-trésorier